Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 191

Artikel: Aussi important que 1291
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1016085

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ÉCOLE

Nanterre en Gruyère

La clôture de l'Ecole secondaire de Bulle a été marquée par une série de décisions arbitraires des autorités qui ont provoqué de profonds remous : interdiction à l'atelier-théâtre de présenter sa création, démission immédiate du professeur responsable de ce spectacle, protestation de dix-huit de ses collègues et, dernier épisode mais non le moindre, congédiement du père Benjamin, capucin et gardien du couvent de Romont, à qui l'on reproche notamment d'avoir pris fait et cause pour l'animateur de l'atelier-théâtre. Le préfet a déjà annoncé pour la fin du mois une conférence de presse sur le thème prometteur : choisir une école secondaire ou « Nanterre ». Après la lettre ouverte à Léon Mornod (hydréologue à Bulle) adressée à l'Evêché et au Conseil d'Etat, tentons de faire le point.

1. La loi sur l'enseignement secondaire

L'enseignement secondaire fribourgeois, loin d'être centralisé, repose au contraire sur des bases multiples. Cette diversité pourrait se révéler positive si elle permettait aux uns et aux autres de promouvoir des expériences individualisées. Dans l'état actuel des choses, elle est fort regrettable car elle favorise et entretient un climat féodal et des coteries locales qui bénéficient d'une véritable main-mise sur l'orientation pédagogique de l'enseignement secondaire.

C'est au comité d'école en effet qu'il appartient de surveiller les collèges secondaires de district, organisme tous azimuts, puisque siègent en son sein le préfet, l'inspecteur scolaire, un ou deux membres désignés par le conseil communal du siège de l'école, *suivant l'importance de son apport financier*, et deux ou trois membres des communes du district nommés par le Conseil d'Etat sur proposition du préfet.

2. L'interdiction du spectacle de l'atelier-théâtre

En interdisant aux élèves de l'école secondaire de la Gruyère de présenter leur spectacle, le comité d'école a nettement pris une décision arbitraire, contraire à l'équité et grave de conséquences sur le plan de la liberté d'expression. En qualité d'animateur de l'atelier-théâtre, Jacques Cesa avait monté une représentation sur les thèmes de la guerre, de l'argent, de la justice, de la pollution, du bruit et de l'environnement. Son initiative, très positive du point de vue pédagogique, s'inscrivait dans le cadre d'un programme de développement de l'expression théâtrale et artistique des élèves. Pourquoi la censurer ? De plus, comme l'affirme Léon Mornod, en interdisant ce spectacle sans même l'avoir vu préalablement, le comité de l'école a failli à son devoir le plus élémentaire et a cédé à des dénonciations calomnieuses.

Les explications du préfet, publiées dans *La Liberté* du 11 août 1972, nous paraissent faciles et dérisoires face à une violation aussi flagrante de la procédure : « Conscients de leurs responsabilités vis-à-vis des enfants et des familles de ce pays, les responsables de l'Ecole secondaire de la Gruyère ont fait ce choix courageusement, parfois douloureusement. Ils ont légitimement estimé que les énormes moyens financiers mis généreusement à disposition par les collectivités publiques, donc les contribuables, ne devaient pas être détournés de leur destination, à savoir l'éducation et l'instruction de notre jeunesse, sa formation et sa préparation à son avenir. Ils ont voulu que l'ordre et l'autorité règnent au sein de l'école. »

D'où vient la violence ?

A propos de la lettre ouverte de Léon Mornod, le chroniqueur fribourgeois de *La Suisse* fait la remarque suivante : « Hélas, par ses outrances, M. Mornod a enlevé tout mordant à ses questions. La démesure a engendré le néant. » En réalité, M. Gremaud, si démesure il y a, elle est bien plutôt dans l'arbitraire et l'illégitimité de la décision prise par le comité d'école, en violation flagrante de la liberté d'expression et du droit d'être entendu. Le corps professoral lui-même s'est plaint de n'avoir pas été consulté dans une question de cette importance.

Quant à la formule de Léon Mornod sur laquelle chacun ironise, une école « où les élèves parlent et les maîtres apprennent à se taire », il est trop facile de l'isoler de son contexte où l'accent est mis sur les échanges, le dialogue, la collégialité, l'ouverture. Ce que l'on veut à tout prix empêcher à Bulle, c'est l'éclosion d'une pédagogie nouvelle.

LA SEMAINE
DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Aussi important que 1291

La vague motocycliste a atteint la Suisse et le *Sonntags Journal* rappelle que ce qui était, il y a peu, le véhicule des contestataires est devenu un engin sportif populaire et, par conséquent, une bonne affaire pour le commerce : prix de 2250 à 14 900 francs en Suisse. Le même magazine, sous la plume de Hans Fleig, consacre un article à Mgr Mamie. Retenons cette définition : « Un homme de la Renaissance d'origine aristocratique, habitué à commander et croyant à son autorité donnée par Dieu ».

Dans les profils de la semaine, celui du directeur de l'Hôpital cantonal vaudois, M. Raymond Gafner, en qui certains voient le successeur d'Avery Brundage à la tête du CIO.

Dans la tribune de la *Weltwoche*, Daniel Roth,

EXPORTATIONS D'ARMES : CINQ SEMAINES AVANT D'ACCEPTER L'INITIATIVE

Une nécessité pour l'économie suisse?

On parle souvent des exportations de matériel de guerre comme d'une nécessité pour l'économie suisse. Or (voir le tableau ci-contre) l'arrêt des exportations d'armes ne saurait porter gravement atteinte au revenu national. Les exportations de matériel de guerre « lourd » qui se sont pourtant accrues de 18 % en moyenne pendant ces sept dernières années (leur valeur en chiffres absolus a triplé pendant cette même période) constituent le 0,66 % du volume total des exportations suisses ; soit, en moyenne pour ces quatre dernières années, 0,16 % du produit national brut.

La part exportée de la production totale d'armement en Suisse s'est élevée à 25 % environ (30 % pour la part exportée du matériel produit par la seule industrie privée). Selon H. Schulthess (séminaire de Lenzbourg, novembre 1971), les 18 entreprises produisant de l'armement au sens strict participent pour 85 % au volume total des exportations d'armes, les 4 entreprises les plus importantes (Bührle-Œrlikon, Contraves, Hispano-Suiza et SIG) pour 80 %.

EXPORTATIONS SUISSES DE MATÉRIEL DE GUERRE ET TOTAL DES EXPORTATIONS 1964-1971

Année	*Exportations suisses de marchandises en mio de fr.*	*Exportations de matériel de guerre «lourd» en mio de fr.*	*Exportations de matériel «spécifique» en mio de fr.*	*Mat. «lourd» du total des exportations en %* 1	*Mat. «spécifique» du total des exportations en %* 2
1964-68	14 208,1	73,74	94,8	0,52	0,67
1968-71	20 779,0	139,01	178,7	0,67	0,86
1964	11 461,6	60,71	78,0	0,53	0,68
1965	12 861,0	41,38	53,2	0,32	0,41
1966	14 203,8	66,74	85,8	0,47	0,60
1967	15 164,8	87,44	112,5	0,58	0,74
1968	17 349,5	112,43	144,5	0,65	0,83
		114,32	147,0	0,66	0,85
1969	20 009,1	118,83	152,8	0,59	0,76
1970	22 140,3	132,87	170,9	0,60	0,77
1971	23 616,9	190,24	244,6	0,81	1,03

1 *Matériel « lourd », c'est-à-dire les produits pouvant être utilisés directement pour la conduite de la guerre et le combat : armes et accessoires, munitions, véhicules blindés, poudre et explosifs ; cette définition, comme celle ci-contre, est donnée par les auteurs de « La Suisse doit-elle exporter des armes ? » (Etudes et Rapports 5/6, juillet 1972), un travail de l'Institut d'éthique sociale de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse.*

2 *Terme qui recouvre l'ensemble du matériel utilisé à des fins militaires et faisant l'objet de commandes et exécutions spéciales auprès de l'industrie.*

---

ancien propriétaire du *Schweizer Spiegel*, estime qu'après la ratification de l'accord de Bruxelles, 1972 sera dans notre histoire une date aussi importante que 1291, le convenant de Stans (1499), Marignan (1515), la Paix de Westphalie (1648), la fin de l'ancien régime (1798), le Traité de Vienne (1815) et la fondation de la Confédération moderne (1848).

Une analyse des faillites fait apparaître une tendance à l'augmentation de leur nombre (1305 en 1960, 1208 en 1961, 1700 en 1970). Les créanciers supportèrent des pertes égales au 80 % de leurs créances, dont le total approchait un demi milliard de francs, en 1970.

Le conseiller national Reissig, secrétaire de l'Association suisse des propriétaires immobiliers, a réagi à un article qui parlait de « rendement avec garantie de l'Etat » au sujet du rendement immobilier. La *Weltwoche* rétorque, par la plume de Paul Klügi : Si les propriétaires immobiliers se contentaient d'un rendement brut de 3 %, ils bénéficieraient encore d'un rendement de 18 % par an en admettant une plus-value moyenne annuelle de 6 % et des fonds propres se montant à 40 %. Les loyers actuels pourraient être réduits de moitié ! Et la perspective d'un rendement général de 18 % ne mettrait certainement pas en danger la construction de logements ; car où trouve-t-on actuellement un taux aussi bon en Suisse ?